

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 12 (1924)
Heft: 2-3

Artikel: Catalogue des curés de Fribourg [suite]
Autor: Waeber, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817656>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CATALOGUE DES CURÉS DE FRIBOURG

par L. WAEBER, chanoine.

(Suite)

GUILLAUME STUDER. — Le curé Guillaume Studer rappelle à plusieurs points de vue Louis de Strassberg, son prédécesseur environ un siècle plus tôt.

Comme lui, il fut curé pendant plus de trente ans ; mais, comme lui également, il ne résida guère dans nos murs. Comme Strassberg enfin, et par trois fois lui aussi : en 1425 pour sept ans, en 1432 pour trois ans, et pour six ans en 1438, il abandonna les revenus de son bénéfice en faveur de la fabrique de St-Nicolas.

C'étaient les études qui l'attiraient à l'étranger. Il y conquit le titre de maître ès-arts, et ses connaissances le firent ensuite appeler au concile de Bâle ¹.

¹ Strassberg est également signalé à l'université de Bologne, en 1309, depuis l'été, et en 1310. Mais Studer poursuivit ses études beaucoup plus longtemps ; — il ne faut pas oublier qu'il n'était pas rare, à cette époque, de les continuer jusqu'à l'âge mûr. Peut-être d'ailleurs ne les commença-t-il ou ne les reprit-il qu'assez tard. Il serait, dans ce but, parti pour Lyon en 1414. C'est du moins ce qu'affirme Schneuwly, mais sans donner de références. Dellion n'en fournit pas davantage quand il ajoute qu'il y resta jusqu'en 1416. Studer lui-même déclare, lors de la première cession de ses revenus, en 1425, qu'ayant fréquenté naguère le *studium generale* (université) d'Avignon, il désirait y retourner afin de poursuivre ses études. En réalité, il suffit de lire le protocole de l'inquisition contre les Vaudois, déjà signalé plus haut, pour se convaincre que

La date de sa nomination comme curé de Fribourg, sans être rigoureusement fixée, peut néanmoins approximativement s'établir.

la principale raison de ce départ n'était autre que l'embarras éprouvé par notre curé en présence des ravages opérés par l'hérésie au sein de sa propre famille, notamment chez sa sœur.

En vue de fixer la chronologie de Studer, voici les dates auxquelles on le trouve à Fribourg. Il y était le 20 août 1413 (Reg. des notaires t. 18, f. 183 : il lègue ses biens à ses deux frères) ; de même le 15 février 1415 (Id. t. 17, f. 19 : il achète une maison). En 1414, il est en conflit avec le marguillier. Le 7 août, tous deux comparaissent devant l'autorité civile, qui délimite leurs droits respectifs (A.C.F. 1^{re} collect. des lois, f. 181). Le 18 avril 1415, il signe un regu (Id. f. 193 v.) Il était à Fribourg lorsque passèrent chez nous, le 24 janvier 1417, les délégués qui, sur l'ordre de l'Evêque de Lausanne, avaient entrepris la visite du diocèse. Il y était également l'année suivante, au début de juin, quand Martin V, rentrant du concile de Constance, s'arrêta dans notre cité. Un mois plus tard, le 4 juillet 1418, le pape, par bref daté de Genève, nommait notre curé chapelain pontifical (texte publié dans *Freib. Geschichtsbl.* XVII, p. 153). Le 5 septembre 1420, Studer faisait, à Fribourg, son testament en faveur de sa sœur et de sa fille naturelle ; (arch. de St-Nicolas ; donat. No 99). Le 24 novembre de la même année, Martin V lui adressait une lettre (*Freibg. Geschichtsbl.* XVII, p. 154) ayant trait à sa nomination comme chapelain pontifical ; et c'est à propos de ce titre honorifique, qu'ils avaient cependant sollicité, que les Fribourgeois, inquiets plus tard des conséquences qui pourraient en résulter quant au droit de nommer leur curé, et d'affecter ses biens à la fabrique de St-Nicolas s'il mourait intestat, envoyèrent Pierre Cudrefin jusqu'à Moutiers en Tarentaise, demander une consultation juridique à l'archevêque. La réponse rassurante de ce dernier (Rec. dipl. VII, p. 168) est datée du 28 mars 1424, le 18 avril, notre curé intervient comme arbitre (A.C.F. titres des Aug. n° 6). Du procès-verbal de l'Inquisition de 1430, il résulte qu'une femme de notre ville, inculpée dans cette affaire, s'était, à Fribourg, confessée à Studer le Jeudi Saint de l'année 1425 (f. 16) et qu'un autre accusé en avait fait autant en 1424 ou même en 1423 déjà (f. 20 v.). Le 25 août 1425, s'absentant pour sept ans, le curé conclut un premier arrangement avec la fabrique de St-Nicolas (Rec. dipl. VII, p. 183). Il est sur son départ le 15 octobre (Id. p. 189 sq.) Il fut fêté à son retour : le compte des trésoriers du second semestre 1432 (N° 60 bis. f. 8 v.) porte la mention du vin d'honneur offert *a monsieur l'encure de ceste ville, quant il fust venuz davignion.*

Le compte des trésoriers du second semestre de 1412 porte la mention qu'il a été payé deux sols à un messager envoyé à Vivy pour inviter Rolet de Vuippens à prendre part, dans l'église des Cordeliers, à l'élection du curé de

Les sept années avaient donc été effectivement passées dans la cité des papes, à l'université ; et l'on remarquera que Studer ne devait plus être alors un jeune étudiant, puisqu'il y avait vingt ans déjà qu'il était curé de Fribourg, et vingt-huit ans (Dellion) qu'il était diacre. Il ne dit pas où il avait l'intention de se rendre lorsqu'il renouvela pour trois ans, le 13 octobre 1432, très vite donc après son retour, la cession de ses revenus (Rec. dipl. VIII, p. 14). Il ne dut pas, une fois ce laps de temps écoulé, séjourner longtemps dans nos murs. A lire, en effet, les pages les plus récentes du *Rechnungsbuch I A*, comme aussi le volume parallèle, conservé aux archives du Chapitre, qui renferme, pour les années 1430-36, les comptes de la fabrique de St-Nicolas, on n'a pas l'impression que Studer ait jamais repris effectivement ses fonctions de curé. Il déclare, le 28 août 1438, en répétant pour la troisième fois son arrangement, (Rec. dipl. VIII, p. 122) que, s'il s'absente de nouveau pour six ans, c'est principalement parce qu'il a été incorporé au concile de Bâle ; mais M. Büchi a fait remarquer que cette incorporation avait déjà été effectuée en 1436, le 1er juin (Haller, *Concilium Basilense*, t. IV, p. 158) ; et d'autre part, le compte des Trésoriers du second semestre 1437 (N° 70 bis, messages à cheval) mentionne les frais de voyage de mons. *lencuray et de son cler dix Bala* (depuis Bâle) *jusque a Fribourg*. Un peu plus loin (dépenses diverses), on lit : *Item, a mons. lencuraz de Fribourg et ou cleric qui venist de Balla aweluy, pour la commission aluy faictre per mons. le cardinal Darles* (le célèbre card. Louis d'Allemand, archevêque d'Arles, l'adversaire le plus décidé d'Eugène IV au concile de Bâle) *pour le fait de Richart* (il s'agissait d'examiner Richard de Maggenberg, suspect d'hérésie), *tant pour lour despens alent et venant de Bala, auxi pour les despens doudit cleric fait a Fribourg*. Studer rentra définitivement plus vite qu'il ne pensait, car il prit part, le 6 octobre 1442, à l'entrée dans notre cité de l'empereur Frédéric III. On trouvait cependant, avec raison, qu'il délaissait trop ses ouailles, et un acte du 14 septembre 1439 nous dit que Guillaume de Vufflens-la-ville, dominicain de Ste-Madeleine, à Lausanne, fut placé chez nous comme chapelain, avec d'autres, « alors que Guill. Studer, curé de Fribourg, n'y résidait plus personnellement, au préjudice et au déplaisir de toute la population. ». (Commanderie de St-Jean, N° 101 ; A.C.F., N° 111 du Reg. de Seitz.)

ville¹. On y relève également les frais des bannerets, lors de la convocation de la communauté en vue de la nomination du plébain². Ces indications, toutefois, ne nous renseignent qu'à six mois près, et c'est par d'autres textes que la date de l'élection peut être précisée davantage.

Nous avons vu que Pierre Ruerat, prédecesseur de Studer, fit son testament, comme curé de Fribourg, le 5 juillet 1412. D'autre part, Studer était déjà curé le 26 septembre de la même année³. C'est dire que son élection doit se placer entre la mi-juillet et la mi-septembre 1412, et plus probablement vers le début de ces deux mois.

Quant à sa mort, on la mettait, jusqu'à ces dernières années, en 1448⁴. Mais nous allons voir à l'instant que, par la chronique de Nicod du Chastel, on connaît désormais exactement la date du décès de Studer : il est mort, étant encore curé de Fribourg, le dimanche 15 octobre 1447⁵.

BERNARD TREMESY⁶. — Le texte capital pour

¹ ...a Bassel, tramist a Vivier ver Rolet de Wippens, commandar que il just a sain Francei por eslierre lencure (Cpte 20 bis ; messages à cheval).

² Cpte 20 ; dépenses diverses.

³ *Dnus Nic. Ruerat pbter* (évidemment le frère du curé Pierre Ruerat et son héritier, comme nous l'avons vu plus haut) *nunc residens Friburgi... intendit visitare limina sanctorum et maxime S. Mariae Virginis in Appodia... Quamobrem posuit et reliquit omnia bona sua in manibus discreti et venerabilis viri Dni Willermi Studer curati Friburgi* (Reg. des notaires, t. 18 — ou 8 de ceux de Rich. Fülistorf, — p. 112 v.). Date « *ut supra* ». Elle se lit au haut de la même page.

⁴ Sans doute parce que, en date du 9 août 1448, le successeur de Studer comme plébain de Fribourg, Jean Nigri, reconnaît avoir reçu des héritiers de son prédécesseur, *dni Willermi Studer, quondam curati friburgi*, tels et tels objets donnés au presbytère. (Rec. dipl. VII, p. 196). Studer n'était donc pas mort depuis longtemps. Ainsi avait déjà conclu le chanoine Fontaine.

⁵ Nous omettons naturellement, comme pour Louis de Strassberg, les vicaires qui, en l'absence de Studer, desservirent la paroisse de Fribourg : Rodolphe Raissy ou d'Arberg, curé de Cugy, Pierre Macheraz, curé de Villars, Guillaume Huser, Guillaume de Vufflens, etc.

⁶ Et non pas Fremenzi, comme a écrit Schneuwly, et Dellion

les trois successeurs de Studer est le passage que leur consacre, dans sa chronique, — contemporaine, car elle va de 1435 à 1452 — le recteur de Notre-Dame, Nicod du Chastel. Voici ce texte :

Wuillermus Studer, curatus Friburgi, obiit die dominico ante festum beati Galli, que dies fuit xv^a octobris anno Domini millesimo cccc^o xlvi^o, cuius anima requiescat in pace. Amen.

Die festi beatorum Crispi et Crispiniani, que fuit mercurii xxv^a octobris, magister Berardus, doctor in utroque iure, ut dicitur, ordinis fratrum minorum, fuit electus in curatum Friburgi, anno quo supra, etc.

Qui resignavit dictam curam, causa quia cordiger erat et non potuit obtinere dispensationem tenendi curam animarum, datum anno quo supra.

Postea fuit electus ad cautelam dominus Johannes Nigri, propter etatem senectutis, in curatum eiusdem cure, meditando quod non viveret longo tempore, datum eodem anno et mense.

Vir dominus Vuillermus Huser, curatus de Duens, fuit electus in curatum Friburgi, videlicet die festi beati Francisci in anno li^o.

Idem curatus fuit per me positus in possessionem dicte cure in die festi beati Dyonisii eiusdem anni¹.

Maître Bérard, frère mineur conventuel, fut donc nommé curé de Fribourg, le mercredi 25 octobre 1447, soit dix jours après la mort de Studer ; mais il résigna, n'ayant pu obtenir la dispense qui lui était nécessaire, comme cordelier, pour exercer le ministère.

Ces renseignements, puisés à la partie de la chronique de Nicod du Chastel que ne reproduisait pas la traduction

à sa suite. L'erreur doit provenir de ce qu'on a mal lu Fontaine, chez lequel le T se confond facilement avec le F. Nous trouverons plus tard un autre exemple de la même méprise.

¹ Bibliothèque cantonale, Fribourg (manuscrits non catalogués), f. 28 v. La chronique de Nicod du Chastel a été éditée par M. Büchi dans l'*Anzeiger für Schweiz. Geschichte*, N. F. t. XVIII (1920).

allemande de cette dernière, seule connue jusqu'en 1911, complètent les données que nous fournissaient déjà les comptes des trésoriers, mais sans nous permettre de tirer complètement au clair la question de la nomination de frère Bérard comme curé de Fribourg, ainsi que celle de son successeur.

D'après le compte 90 (2^{me} semestre de 1447), l'élection aurait eu lieu le 24 (et non pas le 25) octobre ¹. Un messager fut envoyé à Genève, pour y aller chercher frère Bérard ², puis, alors qu'il avait été nommé curé, pour l'y reconduire ³ et, à nouveau encore, pour lui apporter une lettre ⁴.

D'autre part, Messeigneurs offrirent à Maître Bérard, curé élu de Fribourg, et à son valet, un souper, auquel prirent part plusieurs d'entre eux, des chapelains de St-Nicolas et des Cordeliers de notre couvent ⁵; et le nouveau plébain ayant demandé, à son départ, qu'on lui prêtât 40 florins, notre trésorier les lui fit remettre à Genève, par Jean Gambach ⁶.

¹ Dépenses diverses. On y mentionne à plusieurs reprises les frais des bannerets, à l'occasion de la convocation des bourgeois pour la nomination du curé ; mais l'une de ces notices donne en plus la date de cette élection : *Item a Nico Blumensperg, pour despens fait inchieff luy per lez banderet des hospital et de la noveville et plusieurs souteir (=sautiers) avec leur, quant lour firent le commandement pour esliere mons. le cure de Fribourg, le quel fut esliet le xxiiii^e jor du moys doctobre lan courant mil iiii^e xlvi (= 1447).*

² *a Glaudo Asno, tramis querir meister Berard a Genesve pour venir en ceste ville* ; (Id. messages à cheval).

³ *Item mex (= magis) ouldit Glaudo Asno, tramis a Genesve avec ledit maistre Berhard quant il fut esliet encure de Fribourg* ; (id.)

⁴ *Item mes ouldit Glaudo Asne, tramis a Genesve porter une lettre ouldit mons. le cure* ; (id.).

⁵ *Item a Yanni Davry, hoste (= aubergiste) de la croix blanche, pour les despens fait per meister Berhard, nostre encure esliet, et por son valet, plusieurs de mess., aussy de mess. lez chappellain et des freres minours, ly quelx ly feirent compagnie a une marende ordonne per mess.* (Id., dépenses diverses).

⁶ *Item ensi comment reverend meister Berhard Tremesy just esliet encurey et il requist, quant il sen voulest aler, que lon ly prestast*

Enfin, par le compte des trésoriers 91 (du premier semestre 1448), nous apprenons que Messeigneurs délivrèrent à Maître Bérard, élu précédemment curé de Fribourg, un sauf-conduit, et ordonnèrent qu'il serait logé, avec son compagnon, chez le chancelier Cudrefin, auquel ses frais furent ensuite remboursés¹. S'agit-il ici du séjour dont il a été parlé dans le compte précédent, ce qui le placerait en automne 1447, mais pour lequel la note du chancelier n'aurait été présentée ou du moins réglée qu'au semestre suivant, soit donc à une date où, frère Bérard ayant déjà décliné sa nomination, il était exact de dire qu'il avait été « jadis élu curé »? Ou bien Tremesy serait-il revenu une deuxième fois chez nous, l'année suivante, alors que sa démission était un fait accompli ? Les deux interprétations sont possibles.

On le voit, la chronique de Nicod du Chastel, de rédaction d'ailleurs un peu curieuse pour le passage qui nous occupe, tout en augmentant le nombre de données dont nous disposons, ne simplifie pas précisément le problème de Bérard Tremesy, et laisse le champ libre à bien des hypothèses. On pourra s'arrêter provisoirement à la suivante : Frère Bérard, appartenant probablement au couvent de Rive (Genève), Franciscain réputé pour sa science et son zèle pour l'orthodoxie², ou vivement recommandé par

*xl flor., iceulxly furent oultreoyer per mess. de prester et ensi puis apres
je ly feiz delivrer a Genesve, per la main de Jehan Gambach, valliont
lviii lbr. lesquelx ledit meister Berhard doit payer a la ville (Id.).*
C'est la seule fois qu'on trouve le nom de Tremesy.

¹ *Item a Jacob Cudrifin pour les despens de maister Berhart, jadix esliet encure, ou quel mess. donnarent saulconduyt et ordonnarent quil fust logier enchie ledit secretaire, enclo lez despens de son compagnion, de domp Huser et domp Basset, qui despendirent continualment avec lui, ordonne per lesdit mess. (Dépenses diverses).*

² Il est mort au couvent de Chambéry, en 1479 ; et, dans l'obituaire de ce monastère, il est dit de lui, au 2 novembre, jour de son décès : *Hac die obiit colende memorie reverendus magr. Berardus Tremesii, confessor ac consiliarius illustrissimi ducis nostri. Necnon heretice pravitatis inquisitor famatissimus, qui apud littera-*

quelqu'un qui le connaissait de plus près, ou par suite de toute autre influence encore, avait été élu curé de notre ville le 24 ou le 25 octobre 1447. Mais, comme frère mineur, il ne pouvait accepter, sans une autorisation, le poste qui lui avait été confié. *Ad cautelam* alors, comme dit Nicod du Chastel et, semble-t-il, sans convoquer la communauté¹, le Conseil désigna immédiatement un autre curé dans la personne de Jean Neir, choisissant intentionnellement un prêtre âgé, qui vraisemblablement ne vivrait plus bien longtemps, ainsi que l'affirme candidement notre chroniqueur. Sur ces entrefaites, encore en l'année 1447, — *eodem anno* — Bérard résigna définitivement, la dispense nécessaire lui ayant été refusée, et par le fait même, Neir, le curé provisoire et en quelque sorte interimaire, devenait, du consentement de tous, notre plébain définitif.

JEAN NEIR ou NIGRI². — Encore une fois, tout ceci n'est qu'une hypothèse, obligée, comme telle, de tenir compte équitablement de toutes les données connues, afin

tos dicebatur speculum sientie, et suis helemosinis fecit fieri sedilia chori nostri. 1479. (Obituaire des Frères Mineurs conventuels de Chambéry, édité par François Rabut dans les *Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. VI (1862) p. 81).

¹ La remarque est du chan. Fontaine (*Cptes des trés.*, t. VII, p. 79). Il fait observer que, contrairement à ce qui a lieu pour les nominations de curés à cette époque, on ne voit pas figurer dans les comptes les dépenses (d'auberge entre autres) des bannerets et de leurs auxiliaires, chargés de convoquer les électeurs.

² On rencontre les deux formes, mais surtout la première, dans les documents de langue française. Dans les actes allemands, le nom est même parfois germanisé (*Hans Schwarz*). Jean Neir, alors curé de Villaz-St-Pierre (*Domp Johan Niger, encurey de Villa*) apparaît, en 1437, lors de l'examen de Richard de Maggenberg dont il a été question plus haut. Schneuwly, d'après ce texte, — et Dellion après lui — en font, à cette date, un desservant de la paroisse de Fribourg, ce qui n'est pas prouvé. Dans les recettes des comptes de fabrique de 1427-30 et de 1430-36 (arch. de St-Nicolas), Jean Neir ne figure pas, tandis que les remplaçants de Studer s'y

de les concilier le mieux possible. La réalité ignore ces ménagements, et le moindre renseignement nouveau vaudrait bien mieux que nos tentatives de reconstituer un point d'histoire, qui fut peut-être plus simple que nous ne l'imaginons, dans l'ignorance où nous sommes de la valeur respective qu'il faut accorder aux indications incomplètes dont nous disposons.

Une chose est moins certaine, depuis que nous possérons le texte intégral de la chronique de Nicod du Chastel : Jean Neir fut choisi comme curé de Fribourg en octobre 1447.

Schneuwly et Dellion placent sa nomination en 1448. Ils auraient, en réalité, déjà pu savoir, par les comptes des trésoriers, qu'elle avait eu lieu au second semestre de l'année précédente. On y lit en effet qu'un messager fut envoyé à l'Evêque de Lausanne pour lui notifier la nomination de Jean Neir¹, et demander pour lui, comme cela se faisait régulièrement, l'institution canonique. On y voit également que le banneret Hensly Elpach, sur l'ordre de Messeigneurs, avait remis au curé Jean Neir un tonneau de vin pour la célébration de la messe². (A suivre.)

rencontrent très fréquemment. Au vu des brouillons successifs de la liste de nos curés, dressée par Schneuwly, on peut devenir l'erreur qui s'est produite. Comme ci-dessus, pour Pierre Freischer, le curé de *Villa* est devenu un curé de *ville* ; puis, du moment qu'à cette date un curé de Fribourg existait déjà dans la personne de Studer, on a fait de Neir un desservant de ce dernier.

¹ *Item mex oudit Glaudo, tramis ver monsieur de Lausanne, porter une lettre de la presentacion de mons. Jehan Neir, encure de Fribourg.* (Cpte 90 ; messages à cheval.)

² *Item a Hensly Elpach, banneret, por ung bosset de vin quil a laissier a mons. Jehan Neir, encura de Fribourg, por celebrar messes, que ly ville ly a prester, ordonne per mess., xvii lbr. x s., la quelle somme, ledit cure doit a la ville.* (Id., dépenses diverses.)
